ORDONNANCE COLLECTIVE

<table>
<tr><td>OC No. 2019-07</td><td colspan="3"><u>Initier l’administration d’acétaminophène</u></td></tr>
<tr><td>Référence à un protocole : OUI</td><td>Date de mise en vigueur :
Octobre 2015</td><td>Date de révision :
Mai 2019</td><td>Date de prochaine révision :
Mai 2022</td></tr>
<tr><td colspan="4">Professionnels visés par l’ordonnance et secteur(s) d’activité(s) visé(s) :
- Les infirmières habilitées de Médecins du Monde Canada</td></tr>
<tr><td colspan="4">Populations visées :
- Tout personne présentant de la douleur faible à modéré et/ou de la fièvre</td></tr>
<tr><td colspan="4">Activités réservées à l’infirmière :
- Évaluer la condition physique et mentale du/de la patient(e).
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Exercer une surveillance clinique et ajuster le plan thérapeutique au besoin.
- Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance.

Médecins superviseurs :
Tous les médecins impliqués au Comité de Soins de Médecins du Monde Canada et mentionnés à la fin de ce document.

Médecin répondant :
Le médecin répondant est le médecin de garde pour Médecins du Monde Canada au moment de la rencontre entre la personne et l’infirmière.</td></tr>
</table>

INTENTION(S) THÉRAPEUTIQUE(S) :

- Traiter les personnes présentant de la douleur faible a modéré ou de la fièvre.

INDICATION(S) D’INITIATION :

- Fièvre (température buccale > de 38°C ou axillaire > 37,5°C)

ET/OU

- Une douleur faible à modéré

CONTRE-INDICATION :

- Intolérance ou allergie à l'acétaminophène ou à ses composantes
- Antécédent d'intoxication à l'acétaminophène
- Insuffisance hépatique
- Insuffisance rénale
- Dose unique et/ou quotidienne maximale atteinte

RÉFÉRENCE AU MÉDECIN :

- Contre-indications ci-hautes
- Douleur sévère

OBJET DE L'ORDONNANCE :

Chez la personne adulte :

- Posologie à ajuster selon les comprimés disponibles, ou à la préférence de l'infirmière et de la personne traitée, par exemple:
  - 325 mg 2-3 co q6h prn
  - 500 mg 1-2 co q6h prn

  Maximum de 4 g (4000 mg) / 24hrs
- Dose maximale à remettre à la personne : 30 comprimés

* Ne pas utiliser plus de 4jrs de suite pour traiter la fièvre

* Dose maximun de 2000mg/24hrs pour personne souffrant d'alcoolisme chronique

Chez l'enfant (14 ans et moins ou toute personne avec un poids inférieur à 53 kg)

- 15 mg/kg/dose q6h

  Maximum de 3g (3000 mg) / 24hrs
- Dose maximale à remettre à la personne : 30 comprimés

a. pour un enfant pouvant avaler des comprimés, arrondir le calcul à la baisse pour utiliser le comprimé adéquat, par exemple:

- pour un enfant de 25 kg, la dose exacte est de 375 mg po q6h : utiliser les comprimés de 325 mg
- pour un enfant de 40 kg, la dose exacte est de 600 mg po q6h : utiliser les comprimés de 500 mg

INTERVENTIONS DE L'INFIRMIÈRE :

Évaluer la condition physique et mentale de la personne

- Évaluer la condition physique et mentale de la personne, incluant la prise de signes vitaux (prendre les signes vitaux pertinents selon le jugement clinique de l'infirmière).
- En se référant au besoin au protocole de Médecins du Monde Canada (« Initiation de l'administration d'acétaminophène »), déterminer l'indication d'administrer de l'acétaminophène.
- Vérifier la présence de contre-indications, et référer à un médecin le cas échéant
- Décider de l'application de l'ordonnance collective.

Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance

- Déterminer la présence d'allergie à l'acétaminophène.
- Donner l'enseignement sur la prise d'acétaminophène.
- Soutenir la prise de décision de la personne.

Exercer une surveillance clinique et ajuster le plan thérapeutique au besoin

- Aviser la personne de consulter un service de santé ou un médecin s'il n'y a aucune amélioration suite à la prise d'acétaminophène ou s'il y a une aggravation de symptômes.
- Au besoin, orienter la personne vers un service médical.
- Consigner les informations au dossier.

RÉFÉRENCES :

- Source : Rx Vigilance de Vigilance Santé le 2019-01-07
https://rx.vigilance.ca/module/mono/fr/363.htm

- Uptodate

PROCESSUS D'ÉLABORATION :
Marie-Eve Goyer, médecin bénévole à Médecins du Monde Canada, 2006

RÉVISÉ PAR :
Jaëlle Rivard, infirmière de proximité, Médecins du Monde Canada
Pénélope Boudreault, infirmière coordonnatrice clinique, Médecins du Monde Canada
Médecins membres du comité soins de Médecins du Monde Canada

Avril 2019

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (No. 2019-07) :

Nom du médecin	No Permis	Signature	Date	No téléphone

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (No. 2019-07) :

Nom de l'infirmière	No Permis	Signature	Date	No téléphone